

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 décembre 2024

**DC.2024.154**

Date de convocation : 13 décembre 2024

Délégués en exercice : 34	Présents : 29	Votants : 33
---------------------------	---------------	--------------

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à 18 heures 30, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Salle Jean Christophe Quef à Bignan, en session ordinaire, sur convocation de M. Benoît ROLLAND, Président.

**PRÉSENTS** : Mme Nolwenn BAUCHE-GAUAUD, Mme Chantal BIHOES, M. Pierre BOUEDO, Mme Patricia CONAN, M. Gérard CORRIGNAN, M. Jean-Luc GRANDIN, M. Pierre GUEGAN, M. Stéphane HAMON, M. Hugues JEHANNO, Mme Anne JOUANNIC, Mme Christiane JOUBIOUX, M. Pierre-Yves JUHEL, M. Hervé LAUDIC, M. Henri LE CORF, Mme Annie LE MAY, Mme Jeanne LE NEDIC, M. Jean-Pierre LE POUZARD, M. Gérard LE ROY, Mme Christelle LEVINE, M. Roland LORIC, M. Jean-Marc ONNO, Mme Eliane PERRON, Mme Marie-Pierre PICAUT, M. Maurice POUILLAUDE, M. Guénaël ROBIN, M. Benoît ROLLAND, M. Pascal ROSELIER, Mme Marie-Christine TALMONT, Mme Nelly TARDIF

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR** : Mme Amélie LE HENANFF donne pouvoir à M. Benoît ROLLAND, Mme Séverine LE JEUNE donne pouvoir à M. Guénaël ROBIN, Mme Hélène MOREAC donne pouvoir à M. Hervé LAUDIC, M. Grégoire SUPER donne pouvoir à M. Hugues JEHANNO

**ABSENTE** : Mme Catherine LORGEUX

**Secrétaire de séance** : M. Maurice POUILLAUDE

### Déchets - Tarifs 2025

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2333-76 fixant les conditions de mise en œuvre et d'application de la redevance déchets incitative,

**VU** la délibération n°DC-2023-171 du Conseil communautaire en date du 7 décembre 2023 approuvant le règlement de facturation de la redevance déchets incitative,

**VU** la délibération n° DC-2023-173 du Conseil communautaire en date du 7 décembre 2023, portant approbation des tarifs 2024 des dépôts des artisans et professionnels en déchèterie,

**VU** la délibération n° DC-2023-174 du Conseil communautaire en date du 7 décembre 2023, portant approbation des tarifs de la redevance déchets incitative 2024,

**VU** la délibération n° DC-2023-175 du Conseil communautaire en date du 7 décembre 2023, portant approbation des tarifs 2024 de dépôt d'un sac d'ordures ménagères par des personnes en itinérance,

**VU** la délibération n° DC-2024-085 du Conseil communautaire en date du 27 juin 2024, portant approbation des tarifs 2024 de la délivrance de badges pour accéder aux déchèteries et aux containers d'ordures ménagères,

**VU** la délibération n° DC-2024-097 du Conseil communautaire en date du 3 octobre 2024, portant instauration d'un tarif d'enlèvement des déchets dans le cadre de la lutte contre les dépôts de déchets en pied de containers et à proximité immédiate des déchèteries,

**VU** l'avis de la commission « déchets et économie circulaire » en date du 12 novembre 2024,

**VU** le rapport du Vice-président,

**Considérant** la nécessité de définir, pour l'année 2025, les tarifs applicables dans le cadre de la collecte des déchets sur le territoire de Centre Morbihan Communauté,

**Considérant** que ces tarifs tiennent compte de la progression de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP),

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DECIDE :**

- **D'APPROUVER** les tarifs applicables dans le cadre de la redevance déchets incitative à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, tels que définis ci-après :

<b>Tarifs de Redevance déchet incitative 2025</b>		
Particuliers et professionnels	<b>forfait 1</b> : 26 dépôts OM / 6 passages en déchèteries	<b>134 €</b>
	<b>forfait 2</b> : 36 dépôts OM / 9 passages en déchèteries	<b>218 €</b>
	<b>forfait 3</b> : 52 dépôts OM / 12 passages en déchèteries	<b>312 €</b>
Autres professionnels	<b>forfait 4</b> : 319 dépôts OM / 12 passages en déchèteries	<b>973 €</b>
	<b>forfait 5</b> : 705 dépôts OM / 12 passages en déchèteries	<b>1 968 €</b>
	<b>forfait 6</b> : container privatif 1.5 m3 / 12 passages en déchèteries	<b>3 838 €</b>
	<b>forfait 7</b> : container privatif 4 m3 / 12 passages en déchèteries	<b>10 069 €</b>
<b>Tarifs de dépôt des artisans et professionnels du territoire en déchèterie (en sus du forfait applicable ci-dessus)</b>		
Tout venant	le mètre cube	<b>48 €</b>
Gravats	le mètre cube	<b>33 €</b>
Bois	le mètre cube	<b>26 €</b>
Déchets verts	le mètre cube	<b>20 €</b>
pâteux (colle et peinture)	Le kilo	<b>1,30 €</b>
<b>Tarifs de dépôt des artisans et professionnels hors territoire en déchèterie</b>		
Tout venant	le mètre cube	<b>64 €</b>
Gravats	le mètre cube	<b>64 €</b>
Bois	le mètre cube	<b>64 €</b>
Déchets verts	le mètre cube	<b>64 €</b>
pâteux (colle et peinture)	Le kilo	<b>2,50 €</b>
<b>Tarif de dépôt pour les personnes itinérantes</b>		
le dépôt		<b>2,60 €</b>

<b>Tarifs de dépôt des particuliers ne résidant pas sur le territoire dans le cadre d'un vide-maison</b>		
Tous déchets	le mètre cube	64 €
<b>Tarif du badge supplémentaire / perdu / détérioré</b>		
L'unité		6 €
<b>Tarif d'un dépôt d'ordures ménagères majoré (en cas de dépassement du nombre de dépôts prévu dans le forfait considéré)</b>		
le dépôt		2,25 €
<b>Tarif de passage en déchèterie majoré (en cas de dépassement du nombre de passages prévu dans le forfait considéré)</b>		
Le passage		10,00 €
<b>Enlèvement des dépôts de déchets non conformes au règlement de collecte, constatés en pied de containers et à proximité immédiate des déchèteries</b>		
L'enlèvement		135 €

- DE PRECISER que les forfaits sont applicables en fonction des catégories de ménages et de professionnels détaillés en annexe,
- DE PRECISER que l'ensemble des délibérations susmentionnées, relatives aux tarifs applicables pour l'année 2024, seront abrogées au 1<sup>er</sup> janvier 2025,
- D'AUTORISER M. le Président, et le Vice-Président en charge de l'environnement, à signer tout document se rapportant au dossier.

### ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour : 31	Contre : 0	Abstention : 2	Non votant : 0
-----------	------------	----------------	----------------

Abstentions : P-Y. JUHEL, M-P. PICAUT

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité  
et publication électronique le : 08/05/2025.

D. GENDRON.



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,

Le Président,  
Benoît ROLLAND

